

La région, territoire de vie, territoire aménagé :

Introduction : Voir étude de cas sur L'Ile de France (cours première S)

Les régions tentent **d'affirmer leur identité et leur rôle** et cherchent à conforter leur place **entre le département et l'Etat**, au sein de **l'espace national et européen**.

Problématiques : Comment la région est-elle devenue un territoire de vie fort et compétitif ? Quelles perspectives s'offrent à elle ?

I) A l'échelle locale, la région, un espace d'aménagement

Analyse de la vidéo du conseil régional du Midi Pyrénées et document 1 page 53 :

Quel est le fonctionnement et les compétences du conseil régional ?

Les régions ont été créées par les Etats afin de **mieux gérer le territoire et de se rapprocher des citoyens**.

- Création récente en France, 1955
- Depuis la constitution d'un **conseil régional élu au suffrage universel en 1982**, la région est devenu un acteur de l'aménagement des territoires.
Leur action est particulièrement active dans **la gestion des lycées et les transports (TER)** mais elles soutiennent également des actions dans le domaine de la culture, du développement durable, dans le domaine du logement, de l'urbanisme, de la formation professionnelle, de l'action sociale. *Schéma page 58...*

La région bénéficie de **contrats Etat-région** (CPER) pour définir en 7 ans les grands axes de l'aménagement. (**cohésion, attractivité, développement durable**) mais elle n'est pas prééminente par rapport aux autres collectivités. C'est donc un échelon opérationnel mais qui doit composer avec les autres.

Une limite : En France le budget régional reste faible par rapport aux autres collectivités territoriales. **En moyenne les régions dépensent environ 439 euros par habitant par an...**

II) A l'échelle nationale, des régions contrastées : Documents page 50

Les régions françaises ne se ressemblent ni par la taille, ni par leur population ou leurs activités. (ex : Midi Pyrénées : 45 000 km², 1100 pour la Martinique, budget de 100 millions d'euros pour la Guyane, 4,5milliards d'euros en Ile de France) Les régions sont un regroupement de départements selon une logique administrative qui ne semble pas respecter les réalités géographiques ou historiques.

En 2009, à la demande du président Sarkozy, **la Commission Balladur** a été chargée de réfléchir à un nouveau découpage régional. Deux logiques ont été retenues pour proposer ce nouveau découpage :

- **démanteler des régions** pour réaffecter des départements dans d'autres régions
(ex, Loire Atlantique en Bretagne)
- créer des régions au poids plus important en **fusionnant des régions actuelles**
(ex : Normandie)

Les limites régionales peuvent donc être réformées, pour les adapter à l'échelle européenne ou mondiale. **Certaines régions pourraient fusionner et les conseillers généraux (département) et régionaux, devenir des conseillers territoriaux.** (échec en Alsace l'année passée)

III) A l'échelle européenne : **Dossier sur la Catalogne, Pages 56/57**

Documents 1, 3 et 4 page 55 :

-- Dans les états décentralisés les régions ont davantage d'autonomie : les régions belges, allemandes, italiennes et les communautés autonomes d'Espagne s'appuient sur une **identité forte** et en fait des **territoires de vie bien identifiés**.

Des régions souvent riches souhaitent alors se détacher de leurs obligations de **solidarité nationale** vis à vis des régions plus pauvres. Certaines régions semblent donc se **désolidariser** et **menacent l'unité nationale**.

ex la Flandre en Belgique, la Catalogne, le pays basque en Espagne, la ligue du Nord en Italie.

Exemple de compétences Documents sur le système fédéral en Allemagne : les 16 Länder :

- Des ressources financières considérables (budget 13 fois supérieur à celui des régions françaises).
- Pouvoirs législatifs : La population élit un parlement régional qui forme un gouvernement régional et vote les lois du *land*. Les parlements des länder élisent le Président de la République fédérale d'Allemagne (Joachim Gauck). Les gouvernements régionaux désignent le *Bundesrat*. (*une des deux chambres du Parlement*)
- Ils sont responsables des services publics : la **police, de l'éducation** et contribuent à l'enseignement supérieur, à l'aménagement du territoire ou à la protection de la nature.
- ils décident également de la **politique industrielle et économique** au sens large.

-- L'union européenne fonde sa politique territoriale sur l'échelon régional en distinguant les régions selon des entités statistiques appelées **NUTS**. (*région de dimension comparable*) **un tiers du budget européen est ainsi affecté à la réduction des inégalités.**

(Programme FEDER, fond européen de développement économique régional.)

L'enjeu européen est donc clairement perçu par les régions susceptibles d'y voir un atout pour renforcer leur position. Leur communication insiste souvent sur leur insertion en Europe, et beaucoup font du **lobbying** auprès des autorités bruxelloises pour défendre leurs intérêts.

Les régions transfrontalières deviennent centrales et beaucoup s'associent donc pour constituer des **eurorégions** (70 dans l'UE) afin **d'obtenir des financements pour développer des infrastructures et l'emploi transfrontalier.**

Exemple SARLORLUX, sare, lorraine, Luxembourg...

Conclusion :

Si la **cohésion territoriale reste un enjeu fort**, beaucoup de questions restent posées sur la taille et le poids des régions. Les progrès de la **régionalisation** ont été encouragés par le processus de construction européenne. Pour certains, il convient aujourd'hui de **reformer les limites régionales**, de façon à les **adapter à l'échelle européenne** mais quelle logique doit prédominer, des **méga-régions économiques** ou des **unités territoriales** correspondant à des **espaces vécus, mieux identifiés par les populations ?**